

ANNEXE

Tarification par période de 14 jours du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Régimes	Hommes ⁽¹⁾							
	Fumeur				Non-Fumeur			
	Congé de primes	Employé	Total en \$	Employé en % du traitement	Congé de primes	Employé	Total en \$	Employé en % du traitement
Facultatif d'assurance vie additionnelle de l'adhérent (taux par 1 000 \$ de protection et en % du traitement)								
Moins de 35 ans	Aucun	0,021 \$	0,021 \$	0,055 %	Aucun	0,011 \$	0,011 \$	0,029 %
de 35 à 39 ans	Aucun	0,035 \$	0,035 \$	0,091 %	Aucun	0,015 \$	0,015 \$	0,039 %
de 40 à 44 ans	Aucun	0,052 \$	0,052 \$	0,136 %	Aucun	0,025 \$	0,025 \$	0,065 %
de 45 à 49 ans	Aucun	0,085 \$	0,085 \$	0,222 %	Aucun	0,044 \$	0,044 \$	0,115 %
de 50 à 54 ans	Aucun	0,142 \$	0,142 \$	0,370 %	Aucun	0,083 \$	0,083 \$	0,217 %
55 ans ou plus	Aucun	0,223 \$	0,223 \$	0,582 %	Aucun	0,151 \$	0,151 \$	0,394 %
	Femmes ⁽¹⁾							
Moins de 35 ans	Aucun	0,015 \$	0,015 \$	0,039 %	Aucun	0,003 \$	0,003 \$	0,008 %
de 35 à 39 ans	Aucun	0,025 \$	0,025 \$	0,065 %	Aucun	0,013 \$	0,013 \$	0,034 %
de 40 à 44 ans	Aucun	0,045 \$	0,045 \$	0,117 %	Aucun	0,021 \$	0,021 \$	0,055 %
de 45 à 49 ans	Aucun	0,066 \$	0,066 \$	0,172 %	Aucun	0,035 \$	0,035 \$	0,091 %
de 50 à 54 ans	Aucun	0,108 \$	0,108 \$	0,282 %	Aucun	0,059 \$	0,059 \$	0,154 %
55 ans ou plus	Aucun	0,153 \$	0,153 \$	0,399 %	Aucun	0,109 \$	0,109 \$	0,284 %

Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %.

Congé de prime : aucun

⁽¹⁾ Tout changement dans le taux de primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1^{er} janvier qui coïncide avec ou qui suit le changement d'âge.

Tarification par période de 14 jours du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Régimes	Hommes ⁽²⁾					
	Fumeur			Non-Fumeur		
	Congé de primes	Employé	Total en \$	Congé de primes	Employé	Total en \$
Facultatif d'assurance vie additionnelle du conjoint (taux par 10 000 \$ de protection selon l'âge de l'adhérent)						
34 ans et moins	Aucun	0,21 \$	0,21 \$	Aucun	0,11 \$	0,11 \$
de 35 à 39 ans	Aucun	0,35 \$	0,35 \$	Aucun	0,15 \$	0,15 \$
de 40 à 44 ans	Aucun	0,52 \$	0,52 \$	Aucun	0,25 \$	0,25 \$
de 45 à 49 ans	Aucun	0,85 \$	0,85 \$	Aucun	0,44 \$	0,44 \$
de 50 à 54 ans	Aucun	1,42 \$	1,42 \$	Aucun	0,83 \$	0,83 \$
55 ans ou plus	Aucun	2,23 \$	2,23 \$	Aucun	1,51 \$	1,51 \$
	Femmes ⁽²⁾					
34 ans et moins	Aucun	0,15 \$	0,15 \$	Aucun	0,03 \$	0,03 \$
de 35 à 39 ans	Aucun	0,25 \$	0,25 \$	Aucun	0,13 \$	0,13 \$
de 40 à 44 ans	Aucun	0,45 \$	0,45 \$	Aucun	0,21 \$	0,21 \$
de 45 à 49 ans	Aucun	0,66 \$	0,66 \$	Aucun	0,35 \$	0,35 \$
de 50 à 54 ans	Aucun	1,08 \$	1,08 \$	Aucun	0,59 \$	0,59 \$
55 ans ou plus	Aucun	1,53 \$	1,53 \$	Aucun	1,09 \$	1,09 \$

Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %.

Congé de prime : aucun

⁽²⁾ En assurance vie additionnelle du conjoint, les taux sont établis en fonction des habitudes tabagiques (fumeur ou non-fumeur) et du sexe du conjoint, mais selon l'âge de l'adhérent. Tout changement dans le taux de primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1^{er} janvier qui coïncide avec ou qui suit le changement d'âge.